

Ciné-guide

M E N S U E L

PROGRAMME "A" - 1959 - 1960

ITINÉRAIRE CANADIEN

60 minutes

Ce film sert d'introduction aux sept programmes qui suivront et en même temps il peut servir à résumer les films dans la série "géographie du Canada" que vous avez vus l'an dernier.

L'idée maîtresse que vous pouvez faire ressortir de ce film est la suivante: les lignes de forces naturelles du Canada tout entier vont dans le sens nord-sud. "Qu'une nation organiquement vivante ait pu naître et grandir au nord du continent américain le long d'une arbitraire frontière est-ouest est assez paradoxal. Le chemin de fer puis la route ont neutralisé les puissants impératifs géographiques et économiques. Et la solidarité a fait le reste."

En expliquant cette idée, il serait bon de faire la comparaison entre ce qu'a fait le chemin de fer pour unir le Canada et ce que la route se propose de faire. La nécessité d'organiser les moyens de communication d'une province à l'autre et d'un océan à l'autre est une question vitale pour le Canada.

Questions auxquelles vous trouverez réponse dans le film:

1. Quels sont les principaux développements que la route trans-canadienne favorisera à Terre-Neuve?
2. Comment le Cap-Breton est-il relié à la terre ferme?
3. Qu'est-ce que l'Abegweit?
4. Quelle est la principale caractéristique de la Baie de Fundy?
5. Comment Québec diffère-t-elle des autres provinces quant à ses lois?
5. Quelles sont les principales industries du Québec et de l'Ontario?
7. Quelles sont les normes de la route trans-canadienne?
8. Quelle province a complété la première les travaux dans le cadre de l'aménagement de la route nationale?
9. L'exploitation intensive du pétrole est l'un des événements marquants de la vie économique au Canada. Depuis quand? Où?
10. Quelles sont les principales industries de la Colombie-Canadienne?

SUR LE MÊME SUJET

Si vous désirez mieux connaître les diverses régions du Canada et leurs particularités, nous vous suggérons de voir nos séries de films et de films fixes sur la géographie du Canada.

Consultez le représentant local de l'Office national du film pour obtenir plus de renseignements.